

CONSIGNE DE NAVIGABILITÉ

définie par la Direction Générale de l'Aviation Civile

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. Le non respect des consignes de navigabilité entraîne la suspension de la validité du Certificat de Navigabilité.

MORANE SAULNIER - Modèles divers -

ECLISSES DE VOILURE

Concerne les appareils MORANE SAULNIER :

- M.S. 880B, M.S. 880 B.D., M.S. 881, M.S. 883, M.S. 885, M.S. 886, M.S. 887, RALLYE 100 S, RALLYE 100 S.L., RALLYE 100 ST, RALLYE 100 ST.D, RALLYE 150 ST, RALLYE 150 ST.D jusqu'au numéro de série 2962 inclus et numéros de série 5050 à 5750 inclus ainsi que l'avion M.S. 880 B n° 3 000 (excepté les avions 150 ST n° 2859 à 2861 inclus, 2928, 2930 à 2932 inclus et les avions 100 ST n° 2942, 2952 à 2957 inclus)

Il a été constaté lors d'une opération d'entretien la présence d'une éclisse d'attache d'ailes "cellule lourde" (M.S. 890 et dérivés) sur un aéronef de type "cellule légère" (Rallye 100 S). Les deux types d'éclisses ont des alésages de diamètres différents.

Afin de s'assurer de la présence des éclisses adaptées au type d'aéronef effectuer ce qui suit (à moins que cela n'ait déjà été accompli) à l'occasion de la prochaine Grande Visite :

- 1 - Vérifier que les éclisses des attaches supérieures et inférieures des demi-voilures droite et gauche ont des diamètres d'alésage appropriés, conformément aux instructions figurant dans le SOCATA SERVICE n° 129.
- 2 - S'il est constaté au cours de la vérification la présence d'une (ou plusieurs) éclisse(s) de diamètres d'alésage non conformes la (les) remplacer par une (des) éclisse(s) appropriée(s) suivant les directives du SOCATA SERVICE n° 129.

Cf. : SOCATA SERVICE n° 129 de janvier 1978 (ou révision ultérieure approuvée)

ANNULE ET REMPLACE LA C.N. 78-62 (A)

DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 12 AVRIL 1978

Date : 17 - 1978

Matériel : MORANE SAULNIER - modèles divers -

Référence : 78-85(A)